
Conseil Municipal du 05 AOUT 2025
Procès-Verbal

Une délibération Convocation : le 28 juillet 2025

Le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour **le mardi 05 août 2025 à 19h00**

Ordre du Jour :

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 mai 2025
- ❖ Coupes proposées par l'ONF pour 2026
- ❖ Entretien voirie forestière : devis
- ❖ Accord local : fixation du nombre de sièges et répartition des sièges entre membres de la CCVV
- ❖ Convention de mise à disposition de la salle polyvalente pour séances yoga
- ❖ Approbation de la convention entre la Région et la commune concernant le marquage au sol

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 05 août 2025, à 19H00, sous la présidence de M. Pierre Chautemps, Maire de Burdignin.

Etaient présents : Annie BEL, Philippe DONCHE, Katia DUPRAZ, Alexandre ROSAY, Carole VENANT, David FRAPSAUCE, Christian NAMBRIDE, Stéphanie FALCONE, Mickaël DESALMAND, Eric DUPUIT, J-P THEVENOD

Excusés : Christine Billieux, Hélène Duvillard

Absent : Marianne Carrier

*** Désignation du secrétaire de séance**

Carole VENANT est nommée secrétaire de séance.

*** Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 mai 2025**

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par tous les conseillers.

*** Présentation du projet de Monsieur Vuillermet et Madame Dupraz**

Monsieur Julien Vuillermet présente au conseil municipal un projet de distributeur de produits locaux par casier accessible 24h/24h

Il sollicite du conseil municipal l'accord de disposer (moyennant un loyer annuel) d'un emplacement situé sur le terrain à Boëge au lieudit le Marais.

Le conseil municipal donne son accord de principe sous réserve de l'accord de la mairie de Boëge.

*** Coupes proposées par l'ONF pour 2026**

L'ONF a fait une proposition d'une coupe pour 2026, à savoir les parcelles F et E. Le conseil municipal valide cette proposition et choisit le mode de commercialisation en contrat de bois façonné (l'ONF se charge de l'exploitation, du cubage, de la commercialisation et du transport).



* Entretien voirie forestière : DEVIS

Afin d'assurer l'entretien de la route forestière Grange-Neuve (débroussaillage, élagage, curage des fossés, broyage), la commune a reçu deux devis.

Le Conseil Municipal prend connaissance des devis :

- Viguier Exploitation Forestière pour un montant de 12 768.00 euros TTC
- ONF pour un montant de 6 159.91 euros TTC

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, il:

- RETIENT et VALIDE le devis de l'Office National des Forêts qui s'élève à 6 6159,91 euros TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis pour commande de travaux.

* Accord local : fixation du nombre de sièges et répartition des sièges entre membres de la CCVV

Il convient avant le 31 août pour les communes de la CCVV de délibérer sur la recomposition du Conseil Communautaire pour le prochain mandat.

Pour cela, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de débattre et d'émettre un vote de principe sur la répartition des sièges entre les communes, sachant que seules les délibérations communales auront une valeur juridique.

Vu la population INSEE de chaque commune de la Vallée Verte,

Considérant que si l'on applique les règles de droit commun, les communes de Saxel et de Saint-André de Boëge ne disposent que d'un siège,

Considérant que la Communauté de Communes de Vallée Verte souhaite que chaque commune soit représentée de manière équitable,

Il est proposé aux élus du Conseil Municipal de suivre la proposition des élus du Conseil Communautaire de retenir la répartition suivante :

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE	NOMBRE DE DELEGUES ACCORD LOCAL EN 2019
BOEGE	1 938	6
BOGEVE	1 160	3
BURDIGNIN	688	2
HABERE-LULLIN	1091	3
HABERE-POCHÉ	1484	4
SAINT ANDRE DE BOEGE	594	2
VILLARD	960	2
SAXEL	509	2
TOTAL		24

Le Conseil Municipal après avoir voté et délibéré,

VALIDE à l'unanimité de ses membres cet accord local à 24 membres et **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs qui interviendront.

* Convention de mise à disposition de la salle polyvalente pour séances yoga

Suite à une demande faite en mairie, le Maire met à disposition la salle polyvalente à Madame Carroy Elodie afin de donner des cours de yoga (une fois par semaine pour le moment le mardi de 18h30 à 21h00). Une



contrepartie de 20 euros par séance proposée sera demandée du 16 septembre 2025 au 30 juin 2026. Un titre sera émis à Madame Carroy trimestriellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de la salle polyvalente et donne l'autorisation au Maire de la signer.

****Approbation de la convention entre la Région et la commune concernant le marquage au sol***

Monsieur le Maire présente le projet de convention à signer entre la commune de Burdignin et la Région Auvergne Rhône-Alpes concernant la demande de financement déposée par la Communauté de Communes de la Vallée Verte pour le compte de la commune concernant la sécurisation des arrêts de cars scolaires existants.

Le budget prévisionnel total des travaux de mise en peinture des arrêts et de mise en place de la signalétique verticale manquante s'élève à 11 053,20 euros TTC.

La fourniture des panonceaux indiquant le nom de l'arrêt n'entrant pas dans le dispositif d'aide, la participation financière prise en charge par La Région s'élève à 7 485.00 euros, soit 100% des travaux et s'inscrit dans le cadre de nos dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE à l'unanimité la convention telle que présentée et AUTORISE le Maire à la signer.

Fin de la réunion à 21 h 00